

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Sonny CORDERO

Présents : PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, CLERJON.

Absents excusés : BERARDO (pouvoir à BERNE), ARMAND (pouvoir à CHARRIN), BOUVERESSE (pouvoir à PORCHEROT).

Vu la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 30 JUIN 2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion

SIEL : Travaux d'amélioration éclairage programme 2020 – 2021 – Demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents sa délibération en date du 28 septembre 2020 concernant des travaux d'amélioration de l'éclairage public sur la commune de Doizieux. Des travaux de mise en valeur de divers anciens points d'éclairage public à Saint-Just sont également éligibles au dispositif. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau et de solliciter une subvention auprès de la Région.

Ces travaux de remplacements de luminaires s'élèvent à 68 391 € HT dont 55 % sont pris en charge par le SIEL. Le montant restant à la charge de la commune est subventionné à 50 % par la Région dans le cadre du programme « un éclairage raisonné pour des parcs étoilé ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et cette demande de financement.

ONF : Programme de coupe en Forêt Communale Année 2022

Comme chaque année, l'ONF propose un programme de coupe dans la forêt communale. Pour l'année 2022, il s'agit de la parcelle 24 en vente publique avec mise en concurrence qui est proposée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de coupe pour l'année 2022.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à l'usage d'habitation

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune de Doizieux a toujours exonérée à 100 % la taxe foncière bâtie pendant 2 ans. Vu l'article 1383 du code général des impôts, le conseil municipal doit délibérer pour limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction, et conversions de bâtiments ruraux en logements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de limiter l'exonération de 2 ans à 90 % de la base imposable.

Vente de terrain vers l'Ecole Publique à la SCI La Grosse Ecole

Monsieur le Maire rappelle sa délibération concernant la vente du terrain cadastré AB 40 à Mr SOLANA Ricardo. Ce dernier s'étant retiré de la vente, une proposition de vente a été faite aux nouveaux acquéreurs de l'ancienne école. Une délibération doit être prise pour autoriser la vente de la parcelle cadastrée AB 40 à la SCI La Grosse Ecole. Le conseil municipal ouï de cet exposé, à l'unanimité approuve la vente de la parcelle et autorise Mr le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette vente.

Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux déposée par la société Pilat Métha située sur la commune de La Terrasse sur Dorlay au lieudit Moulin Pinte

Monsieur le Maire informe les membres présents que la société Pilat Métha a déposé une demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux. Vu l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes dans un rayon d'un kilomètre doivent être consultés et émettre un avis.

Après présentation du projet de méthanisation, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Décision modificative n° 3 : Virement de crédits

Vu l'achat de mobilier pour le restaurant scolaire et l'école publique ainsi que du matériel informatique pour le restaurant scolaire, l'école publique et la mairie, les crédits budgétaires votés au budget primitif ne sont pas suffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer des virements de compte à compte, à savoir :

- Dépense investissement	Compte 2184	Mobilier	+ 800 €
- Dépense investissement	Compte 2183	Matériel de bureau et informatique	+ 4 480 €
- Dépense investissement	Compte 2313	Immos en cours construction	- 5 280 €

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Donne lecture d'un courrier de Mme la Préfète de la Loire concernant la fusion des centres de secours et d'incendie de Doizieux et de La Terrasse sur Dorlay. Ce centre unique nommé « Le Dorlay » sera déployé sur les 2 bâtiments. Ce centre de secours sera commandé par le Lieutenant Gilles GOUTAREL et secondé par l'Adjudant-chef Christophe CHANAL. Un arrêté préfectoral viendra clôturer la fusion.
- Informe qu'un propriétaire forestier limitrophe à des parcelles communales a proposé de vendre à la commune 2 parcelles boisées. Monsieur PONCET va prendre contact avec le propriétaire pour savoir les conditions de vente.
- Informe qu'il y a une réunion Bilan du Sénateur Jean-Claude TISSOT le 6 octobre à 19h30 à la Talaudière
- Fixe une réunion de la commission adressage le lundi 4 octobre à 14 h en mairie
- Fixe une réunion avec la commission communication le mardi 12 octobre à 18h30 en mairie
- Fixe la cérémonie des vœux le vendredi 7 janvier 2022 en espérant que cette dernière puisse avoir lieu.
- Programme, en accord avec les membres présents, la prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 20 octobre à 18h30.

M. CHOMIENNE :

- Fait le compte rendu du projet de la Route forestière de Peumey, et entre autres, le refus de passage d'un propriétaire, ce qui remet en question le projet de la piste.

M. PONCET :

- Informe que les travaux devant la chaufferie sont terminés. Le marquage au sol va être fait dans les jours à venir.
- Informe que les travaux de couverture de la passerelle de l'école ont été effectués par l'entreprise VERVAS fin août.
- Informe que la pelouse de la cour de l'école a été reprise par l'entreprise MONTAGNIER. Ces travaux consistaient à la pose de drains, de grilles et la réfection de la pelouse. L'arrosage de la pelouse a été assuré par les agents techniques et Jacky CHOMIENNE.
- Informe que le portillon de la sortie de secours avait été vandalisé, ce dernier a été réparé pendant les vacances scolaires
- Informe que des travaux sur la Route Neuve ont été réalisés par l'entreprise POTAIN afin de récupérer l'eau qui ruisselait sur la voie communale
- Informe que pour le projet du commerce multiservices il y a un problème de niveau à hauteur du pont d'accès qui enjambe le Dorlay.
- Informe que le rapport du test d'étanchéité de l'école publique a été réalisé et est conforme, le solde de la subvention de l'Etat va être demandé.

M. CLERJON :

- Informe qu'il a suivi une formation – Module 1 - sur les risques nucléaires avec Monsieur le Maire. Le module 2 est organisé la semaine prochaine en Mairie de La Terrasse sur Dorlay.

Mme GRUFFAZ :

- Informe que les Journées Européennes du Patrimoine sont organisées par l'Association La Turbine

Mme PLANTIER :

- Fait le compte rendu des diverses réunions organisées tout au long de la période estivale concernant la mise en place et la validation des dossiers de E-Ticket, nouveau logiciel de gestion pour le restaurant scolaire et le périscolaire.
- Invite les membres présents à la kermesse de l'école de Saint-Just organisée samedi 18 septembre à partir de 15 heures dans la cour de l'école
- Invite Mr le Maire à l'assemblée générale de l'OGEC et l'APE le vendredi 15 octobre à 18h30 à l'école
- Indique qu'il y a 34 enfants à l'école privée de Saint-Just pour l'année scolaire 2021 – 2022

Mr ALBERT :

- Informe qu'une réunion est organisée le mercredi 22 septembre à 14h en mairie pour la mutualisation des menus entre les 2 écoles en présence des 2 cantinières

Mme RIVOLLIER :

- Informe que les cours de gym maintien en forme devaient reprendre courant septembre mais il s'avère que la professeure a des obligations administratives et de ce fait ne peut plus exercer. Une proposition avec Sonny CORDERO, éducateur sportif, va être étudiée autant sur le point financier que sur le point de vue planning.
- Propose de réunir la commission sociale le lundi 11 octobre à 18 h en mairie. A confirmer si cette date convient à tout le monde
- Fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association Le Chapit qui a eut lieu le samedi 4 septembre.

La séance est levée à 20 h 45.